

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 4 AVRIL 2024 à 20H30 à la mairie de Châtillon-en-Vendelais

## LISTE DES DELIBERATIONS

#### FINANCES:

- 1-DCM2024.03.35 Approbation du bilan financier 2023 du restaurant scolaire
- 2-DCM2024.03.36 Augmentation du repas facturé par Taillis
- 3-DCM2024.03.37 Approbation du bilan financier 2023 de l'école publique
- 4-DCM2024.03.38 Demande de participation pour les enfants Châtillonnais scolarisés dans d'autres communes
- 5-DCM2024.03.39 Subvention exceptionnelle de l'association de chasse
- 6-DCM2024.03.40 Subvention aux associations
- 7-DCM2024.03.41 Vote des taux des contributions directes année 2024
- 8-DCM2024.03.42 Affectation des résultats du budget principal
- 9- DCM2024.03.43 Vote du budget primitif 2024 du budget principal
- 10-DCM2024.03.44 Affectation des résultats 2023 du budget annexe « Lotissement du Bois Guichard »
- 11-DCM2024.03.45 Vote du budget primitif 2024 du budget annexe « lotissement du Bois Guichard »
- 12-DCM2024.03.46 Affectation des résultats 2023 du budget annexe « « Parc d'activités de la Pimotière »
- 13-DCM2024.03.47 Vote du budget primitif 2024 du budget annexe « Parc d'activités de la Pimotière »
- 14-DCM2024.03.48 Affectation des résultats 2023 du budget annexe « Camping »
- 13-DCM2024.03.49 Vote du budget primitif 2024 du budget annexe « Camping »
- 14-DCM2024.03.50 Rachat du matériel dédié à l'espace jeunes au CCAS.

### RESSOURCES HUMAINES

- 15-DCM2024.03.51 Prime exceptionnelle du pouvoir d'achat
- 16-DCM2024.03.52 Modification du temps de travail d'un adjoint technique territorial
- 17-DCM2024.03.53 Création d'un poste d'adjoint du patrimoine.
- 18-DCM2024.03.54 Création d'un poste d'un adjoint technique territorial
- 19-DCM2024.03.55 Création d'un poste non permament pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité-filière animation (catégorie c)
- 20-DCM2024.03.56 Mise à jour du tableau des effectifs.

## PETITE ENFANCE/JEUNESSE

- 21-DCM2024.03.57 Convention de fonctionnement et de financement du Relais Petite Enfance Arc-en-ciel entre Balazé, Bréal-sous-Vitré, Chatillon en Vendelais, Erbrée, La Chapelle Erbrée, Mondevert, Montautour, Montreuil-des-Landes, Princé et Saint M'Hervé.
- 22-DCM2024.03.58 Convention de fonctionnement entre la fédération sportive et culturelle de France et les communes de Balazé et de Châtillon-en-Vendelais : Espace Loisirs Itinéraires (ELI)
- 23-DCM 2024.03.59 Renouvellement de la convention triennale de tarification sociale des cantines scolaires.
- 24-DCM 2024.03.60 Espace jeunes : modification du projet pédagogique et du règlement intérieur.